

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 FÉVRIER

Le projet sur l'association

Le projet de loi sur le droit d'association ne nous est encore connu que par une analyse sommaire, mais les renseignements recueillis sont suffisants pour en faire apprécier le caractère. Que penser par exemple de la disposition en vertu de laquelle sont interdites, sous des peines sévères, les associations qui ont un but « contraire aux lois » ? Ne voit-on pas tout de suite que la Constitution étant la première des lois, toute association politique qui n'aura pas un programme très nettement constitutionnel, c'est-à-dire républicain, sera absolument à la discrétion du gouvernement. Il n'y aura rien de changé à la situation actuelle, sinon un peu d'hypocrisie en plus.

Comment aussi interpréter la disposition en vertu de laquelle toute association, quels qu'en soient le caractère et l'objet, ne pourra posséder de biens immobiliers que « dans la limite tracée par les nécessités d'habitation ou de réunion » ? Qui déterminera ces limites ? L'administration sans doute, et l'on voit alors tout de suite de quels étranges abus d'interprétation nous serons les spectateurs lorsqu'il s'agira de contraindre le développement, voire la simple existence, d'une association dont on désirera se débarrasser. Est-ce que, par exemple, on ne pourra pas soutenir que l'existence d'une chapelle n'est pas nécessaire à l'habitation et à la réunion d'une congrégation, sous prétexte que les religieux peuvent prier dans leurs cellules ?

Aucune association, nous dit-on encore, ne pourra posséder d'immeubles pour y entretenir des écoles ou y exploiter des entreprises industrielles ou agricoles. On ne laisse que trop percer ici le véritable dessein qu'on poursuit. Il s'agit d'entraver autant que possible le fonctionnement des congrégations enseignantes. De sorte que, sous prétexte d'accorder la liberté d'association, on veut créer une situation bien plus difficile que l'état de choses actuel. On admet toutefois que les associations charitables peuvent posséder les immeubles nécessaires à l'habitation et à l'entretien des malades, infirmes, orphelins ou abandonnés qu'elles secourent.

Enfin le projet contient, en outre, des dispositions visant particulièrement les associations dont les membres vivent en commun, c'est-à-dire des congrégations religieuses. On remarquera notamment que les agents de l'autorité peuvent pénétrer dans leur résidence pour y exercer leur contrôle quand ils le jugent nécessaire, c'est-à-dire que les membres de ces associations seront placés sous un véritable régime de suspicion.

En fait, c'est, sous prétexte de reconnaissance d'un droit, la lutte aussi hypocrite que violente contre la mise en pratique de ce droit. En ce sens, le projet porte bien la marque républicaine.

L'ENLÈVEMENT DE MARAT

On lit dans le XIX^e Siècle :

L'interpellation de M. Fresneau au Sénat a eu ce résultat que le Marat du parc Mont-

souris git mélancoliquement au dépôt des marbres de la Ville de Paris.

» Mercredi, vers quatre heures du soir, l'entrepreneur chargé par la Ville de mettre en place les œuvres d'art qui ornent nos promenades publiques est arrivé au parc de Montsouris, suivi d'un camion et de quatre ouvriers.

» Il n'y avait pas une âme à ce moment dans le parc. Silencieusement, les hommes se sont mis à l'œuvre ; en une heure le Marat fut déboulonné et, à six heures, s'élevait à sa place sur le même socle, un peu trop petit pour le nouveau monument, une lionne luttant contre un serpent, du sculpteur Cain.

» Silencieusement aussi, camion et ouvriers s'en allèrent, et, comme nous venons de le dire, le Marat fut remis au dépôt des marbres où, chose amusante, on peut voir un buste en marbre de M. Jules Ferry.

» C'est par ordre de la préfecture de la Seine que l'enlèvement a été effectué.

» M. Poubelle lui-même avait reçu, à cet égard, les instructions de M. Constans.

» Parmi les conseillers municipaux, l'émotion est très grande, et le 23 février prochain, date de la reprise des travaux, il y aura une séance orageuse MM. Levraud et Hattat, qui soutinrent jadis vigoureusement le projet d'érection, se proposent en effet d'interpeller le préfet de la Seine sur l'incident que nous venons de raconter.

» On nous affirme, d'autre part, que MM. Hovelacque et Jacques, anciens conseillers municipaux, interpellent M. le ministre de l'intérieur sur la décision qu'il a cru devoir prendre au sujet du Marat de Baffier.

INFORMATIONS

DANS LES COULOIRS

En apparence calme absolu. Mais il ne faut point se fier à l'eau dormante, dit le proverbe. Ainsi vous serez sans doute surpris d'apprendre que dans de mystérieux conciliabules se prépare une campagne contre M. Carnot. Quel en est l'inspirateur ? Quels en sont les meneurs ? Quels moyens emploieraient-ils pour atteindre leur but ? Tout ceci, naturellement, reste à l'état de secret. Mais suivez bien les symptômes qui se manifestent dans la presse. Prenez garde aux circonlocutions avec lesquelles on parle de l'Elysée, de l'influence cléricalle qui règne sous la tutelle de la présidence, etc., etc. . . . A un moment donné il vous sera facile de démêler toutes les intrigues, d'en connaître les personnages actifs. En ce moment il s'agit de la préparation de cette campagne. Il sera intéressant d'en suivre les péripéties.

INTERPELLATION LAUR

L'ingénieur-député a la douce manie de toucher à tout. Ces demandes d'interpellations ne comptent plus ; il est vrai que leur sort malheureux ne surprend personne, pas même M. Laur qui a la conviction de remplir un devoir.

Samedi, M. Laur demandait à interpeller le garde des sceaux sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher les réclames scandaleuses des agences de spéculation qui trouvent

toujours des victimes, complices en réalité de leur agiotage conduisant fatalement à la perte des capitaux.

M. Fallières, un peu décontenancé, a déclaré qu'il n'était point préparé à une discussion immédiate et demandé huit jours de réflexion. La majorité a compris le désir du ministre et a renvoyé à un mois l'interpellation de l'infortuné député boulangiste.

La Commission d'initiative vient de conclure à la prise en considération de la proposition suivante, émanant de MM. de Montfort et de La Ferronnays :

« La Chambre invite le gouvernement à préparer et à déposer le plus tôt possible un projet de loi modifiant la loi militaire du 13 juillet 1889, de manière à diminuer, dans une large mesure, les charges qui pèsent sur les familles nombreuses. »

LES CAISSES D'ÉPARGNE

La Commission des Caisse d'épargne vient, après plusieurs séances consacrées à l'examen de la question du taux gradué, d'adopter la décision suivante :

« Le taux d'intérêt sera déterminé en raison de l'importance des livrets ; les petits livrets seront favorisés, soit par un système de primes, soit par une graduation des taux. »

M^{me} Carnot était-elle au mariage laïque de M^{lle} Hugo ?

Le Figaro n'en dit rien.

Le Gil Blas assure qu'elle s'était excusée.

Le Rappel signale sa présence.

La Lanterne l'a vue.

On vendait ces jours derniers une « question » qui est devenue populaire : Qu'est-ce que ça dit ?

Va-t-on imaginer maintenant une nouvelle « question » pour savoir si oui ou non M^{me} Carnot a assisté aux bénédictions du révérend papa Jules Simon ?

Les syndicats de la faillite de la banque Macé sont allés au Crédit Lyonnais procéder à l'ouverture du coffre-fort loué par M. Macé sous le nom de Berneau, dans lequel on devait trouver un million, mais les renseignements sont contradictoires sur les résultats de la perquisition.

Suivant la Lanterne, le coffre-fort n'a pas été ouvert et les employés ignorent quelles sommes y sont déposées.

D'après d'autres journaux, les syndicats auraient appris qu'aucun coffre-fort n'a été loué par Berneau dit Macé. Il resterait alors comme actif 3 à 400,000 francs de valeurs diverses qu'on espère réunir ; quant au passif, il paraît toujours osciller entre 16 et 24 millions.

GRAVE NOUVELLE

On s'est plu à faire courir différents bruits sur les motifs de la soi-disant disgrâce du général de Waldersee.

D'après une information de l'Agence libre, cette disgrâce serait tout simplement une manœuvre plus ou moins habile destinée à masquer une situation bien autrement importante

à laquelle serait destiné l'ex-chef du grand état-major allemand.

Voici, en effet, les renseignements que reçoit d'un de ses correspondants de Berlin l'Agence libre et que nous reproduisons sous toute réserve :

« Il ne faut pas se hâter de prendre à la lettre les prétendues disgrâces qui atteignent sous des prétextes divers les grands personnages de l'empire militaire. Si Waldersee abandonne la direction du grand état-major, c'est que, dans les prochaines guerres prévues, il a été décidé qu'il ne serait plus possible de confier à un seul homme la direction de toutes les opérations.

» L'Allemagne n'a eu à combattre jusqu'à ce jour qu'un seul ennemi à la fois : elle doit se préparer à une éventualité plus redoutable et plus décisive, celle qui l'exposerait à lutter contre les forces combinées de la Russie et de la France.

» La guerre inévitable, celle que désire l'empereur, est la guerre contre la Russie. Un incident peut la faire éclater au moment qui paraîtrait opportun. Dans le cas qui semble encore le plus vraisemblable, en dépit des espérances de la diplomatie allemande, où la France ferait cause commune avec la Russie, l'Allemagne adoptera la défensive contre la France et soutiendra le choc de ses armées « qu'elle arrêtera en Alsace et sur la Meuse », pendant que l'effort principal de son action offensive se porterait en Russie sous la haute direction de Waldersee.

» Tel est le plan de la prochaine guerre, plan qui ne pourra se réaliser qu'après l'achèvement complet des fortifications de la Meuse.

» Je suis en mesure de vous certifier l'exactitude de cette information. »

Déclaration du ministère Rudini

Rome, 14 février.

Voici le résumé de la déclaration ministérielle lue aujourd'hui, à la Chambre et au Sénat, par M. di Rudini :

« Le cabinet, dit-il, s'approprie le drapeau des économies arboré par la Chambre, dans sa séance du 31 janvier. Avec ce drapeau et pour ce drapeau, nous nous battons, nous vaincrons ou nous tomberons.

» Nous prenons devant vous, devant le pays, l'engagement bien arrêté d'atteindre l'équilibre budgétaire sans imposer de nouvelles charges au contribuable.

» Nous porterons une main prudente, mais résolue, sur tous les budgets, y compris les budgets de la guerre et de la marine, pour y introduire la plus grande économie ; nous chercherons également à restreindre les dépenses de l'Afrique.

» Nous proposerons quelques lois qui doivent contribuer, les unes immédiatement, les autres prochainement, à soulager le Trésor public.

» Nous ne proposerons pas pour le moment de lois politiques. Nous ne prendrons aucune initiative relativement à l'abolition du scrutin de liste, que nous voulons néanmoins.

» Au point de vue extérieur :

» Notre politique sera simple, franche, sans sous-entendus, comme il convient à un pays voulant réellement la paix. Notre programme est, par bonheur, commun aux principaux Etats d'Europe.

» C'est autour de cette idée de désir et de besoin de paix que se sont réunies les puissances voulant se procurer une sécurité absolue et à l'Europe une tranquillité durable.

» Nous maintiendrons à nos alliances une fidélité solide et pure. Nous montrerons à tous, par notre conduite, que nous n'avons pas d'intentions agressives. Des doutes, des soupçons et des défiances ayant été soulevés à tort sur nos rapports avec la France, nous nous efforcerons d'éliminer toute fausse interprétation. Nous sommes convaincus que nous inspirerons, par une conduite mesurée, une saine confiance que nous croyons mériter.

» L'Italie traverse un moment difficile à cause des difficultés financières actuelles et du malaise économique; mais nous nous relèverons, et plus vite qu'on ne croit. Il nous suffira d'un puissant effort et d'une ferme volonté. Pour atteindre ce but, la paix est une condition nécessaire.»

La déclaration se termine par la promesse de demander une prompt discussion des projets qui seront présentés. M. di Rudini ayant hâte de savoir s'il a la confiance de la Chambre, parce qu'il ne peut pas et ne doit pas rester à son poste s'il n'était que toléré ou protégé.

Après cette lettre, MM. Imbriani et Barzilai ont formulé quelques réserves sur la politique étrangère du cabinet, et la Chambre, sur la proposition du conseil, s'est ajournée au 2 mars.

On annonce que le roi a approuvé ce soir la proposition de M. di Rudini de nommer l'amiral Saint-Bon comme ministre de la marine. Le roi signera le décret demain matin.

M^r FREPPEL

L'Agence Havas publie la dépêche suivante de Rome, 14 février :

» M^r Freppel a été reçu, hier soir, par le Pape. L'audience a duré environ une heure.

» On assure que cette réception a été très cordiale; le Pape en aurait exprimé sa satisfaction à plusieurs personnes de son entourage.

» M^r Freppel a déclaré ce matin à un journaliste qu'il se refuserait toujours à divulguer ce qui avait été dit au cours de son entretien avec le Pape; M^r Freppel a manifesté toutefois son contentement.

» M^r Freppel sera reçu de nouveau lundi.»

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 13 février 1891.
La semaine n'a guère été qu'une succession de petits mouvements sans intérêt. Le 3 0/0 a

varié de 0.20 centimes et finit à 95.77; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 103.15.

La Banque de Paris a conservé une excellente tenue entre 835 et 840. Les nombreuses affaires auxquelles elle prête son patronage suivent une marche progressive très satisfaisante.

Le Crédit Lyonnais s'est tenu très fermement à 833. La Banque d'Escompte s'est échangée aux cours précédents de 553 à 555.

On a coté le Crédit Foncier à 1,290. La Société Générale a maintenu son avance à 515.

Le Crédit mobilier a oscillé de 425 à 430, toujours très recherché par le comptant qui prévoit de sérieuses plus-values.

La Banque Russe et Française termine à 385, soit un gain de près de 45 fr. en 15 jours.

Pas de changements sur la Société de Dépôts et Comptes courants à 585.

L'obligation des Immeubles de France est à 406.50; mais comme un coupon trimestriel de 3.75 a été détaché le 10, ce cours représente réellement 410.25.

Sur le marché des chemins de fer on remarque les bonnes tendances de l'action des Voies Étroites à 503.75.

Les Chemins Portugais sont en train de reprendre les cours précédents, ils se traitent à 520. Le dividende qui est actuellement de 30 fr. sera beaucoup plus élevé dès que les réformes adoptées par la Compagnie Royale auront produit leur plein effet.

L'obligation Linarès à Almería, sur laquelle un coupon de 7.50 est à détacher le 1^{er} avril, est demandée à 249.

L'obligation de Porto-Rico a gardé un bon courant de demandes à 275 fr., cours qui fait remonter le placement à plus de 5 0/0 d'intérêt garanti. Le Conseil d'administration de la Compagnie vient d'être complété.

L'obligation Puerto-Santa-Maria à San Lucar de Barrameda est également recherchée à 462.50. Les résultats comparatifs des recettes des divers chemins de fer de l'Espagne en 1890 font prévoir pour cette ligne un trafic minimum de 46,000 fr. par kilomètre.

La Société Marseillaise et le Crédit Foncier de Tunisie mettent en souscription publique mardi prochain 17 février 7,247 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 de la Ville de Tunis. Ces obligations émises à 450 fr. et productives d'un intérêt de 17.50 par an, constituent en tenant compte de la prime de remboursement un placement de 4.10 0/0. Elles sont gagées par une délégation sur les revenus nets des abattoirs de la ville: c'est-à-dire qu'elles offrent à la fois toutes les garanties de sécurité et tous les avantages que peut désirer l'épargne.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine poursuit sa brillante carrière: le cours de 60 francs est dépassé. Le rapport du conseil d'administration qui vient d'être publié annonce pour janvier un rendement de plus de 250,000 francs. Il est question de la distribution d'un acompte de dividende en mars prochain.

La Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, rue de Londres, Paris, publie sur les valeurs russes et argentines des études très complètes que tous les porteurs de titres ont un intérêt immédiat à consulter.

Les Chemins Economiques se sont négociés en hausse à 429.

NOUVELLES MILITAIRES

Suivant le *Gaulois*, il serait fortement question, au ministère de la guerre, de l'élaboration d'un nouveau projet d'armée coloniale

composée spécialement de volontaires de cinq ans, et ayant une organisation distincte destinée à parer à toutes les éventualités de la politique coloniale. Cette armée pourrait fournir, en cas de nécessité, un corps expéditionnaire de 15 à 20,000 hommes; elle formerait le 20^e et le 21^e corps affectés spécialement à l'armée des colonies d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.

LE SOUS-LIEUTENANT DE GAVARDIE

Le 21^e régiment de chasseurs à Limoges vient d'être péniblement impressionné par la mort d'un de ses jeunes officiers, M. Dufaur de Gavardie, sous-lieutenant, qui a succombé subitement vendredi matin à la rupture d'un anévrisme.

Cet officier, qui sortait du 2^e chasseurs, était arrivé il y a peu de jours dans son nouveau corps.

LE « DUPETIT-THOUARS »

Il est bruit depuis quelques jours des avaries subies au cours de son voyage d'essai par le croiseur *Dupetit-Thouars*.

Au ministère de la marine, on a répondu que ces avaries se bornaient à la rupture d'un volant. Le navire a pu continuer ses essais, le dégât étant insignifiant et la rupture ayant été réparée sur l'heure.

Le *Dupetit-Thouars* n'a jamais été d'ailleurs destiné à remplacer le *Seignelay*, et les essais n'ont pas été faits dans ce but.

Il a tout simplement fait les essais prescrits par le Ministre, comme cela a lieu périodiquement.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Nous apprenons avec une vive satisfaction, qui sera partagée par tous les cultivateurs de la Vallée, que la Commission des Douanes vient de voter un droit de 5 francs par 100 kilos sur les fèves.

C'est un nouveau triomphe pour les Syndicats agricoles de notre région qui ont à diverses reprises pétitionné en ce sens.

Espérons que la Chambre ne tardera pas à consacrer d'un vote définitif les mesures de protection votées par sa Commission.

LA TEMPÉRATURE

Hier matin, le thermomètre est descendu à 3 degrés de froid, mais le soleil a brillé toute la journée.

Ce matin, le thermomètre n'était qu'à 2 degrés au-dessous de zéro.

La pression barométrique est toujours très forte. Le vent est nord-est et le brouillard qui régnait ce matin sur toute la région s'est lentement dissipé.

rez pendant mon absence, le maire vous en communiquera l'avis officiel aujourd'hui.

La voix du vieillard tremblait; il était facile de voir qu'il ne disait pas toute sa pensée. Il y avait dans son regard une expression triste et embarrassée; peut-être soupçonnait-il la présence d'Avrial et invitait-il par voie d'allusion le docteur à le sauver pendant que lui-même n'était pas encore investi des fonctions qui allaient enchaîner sa liberté. Peut-être, dans cette lutte que l'amitié et le devoir se livraient en lui, se reprochait-il de transiger avec les austères obligations de sa charge. M. Marsolier donna au docteur quelques instructions relatives aux fonctions pour lesquelles celui-ci était bien novice et se lava.

Au moment où il ouvrait la porte, un magnifique épagneul la poussa, bondit vers la pièce où était enfermé le voyageur et sembla en réclamer l'entrée par ses aboiements bruyants.

— C'est, dit le vieillard, le chien que vous donna Avrial avant son départ.

— C'est en effet un souvenir qu'il m'a laissé en s'éloignant; j'apprécie fort les qualités de ce brave animal.

La fidélité est du nombre, ajouta le vieillard.

Un service anniversaire sera célébré, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Mérit, ancien curé de Saint-Pierre, demain mardi 17 février.

L'office commencera à 10 heures et la messe à 11 heures.

SERVICE DES REMONTES

Comme complément à la réorganisation du service des remontes, M. le ministre de la guerre a décidé qu'un certain nombre de parcours et de bâtiments dépendant des anciens dépôts seraient aménagés pour conserver jusqu'à cinq ans les chevaux de selle de la cavalerie.

Les dépôts qui ont reçu cette affectation sont Montrouge, Angers, Le Bec-Hellouin, Faverney, Alençon, Aurillac, Arles, Mérygnac et Tarbes.

Outre les grandes fermes du camp de Châlons et de Suippe, qui appartiennent à l'Etat, des marchés ont été passés avec des municipalités et des agriculteurs pour l'entretien du surplus des chevaux de trois ans et demi, considérés comme inutilisables jusqu'à l'âge de cinq ans.

Les établissements de ce genre sont: Ballac, Bonnavois, Lastours, Eymet, Saint-Junien, Montoire, Bazet, Sarriac, Le Garros, Orgeville, Le Gibaud, Lavergne, Romanèche, Lesnevar, La Brosse, Beauval, Saint-Ouenne, Le Busson et Saint-Cyr.

En général, chaque établissement de transition reçoit deux cents chevaux de remonte à l'entretien.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Emmanuel-Léon-Victor Clavreuil, tailleur de pierre, et Marie-Louise Joinnet, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste Boitenx, cavalier de manège, et Louise-Céleste Rémoudeau, couturière, tous deux de Saumur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Février 1891.

Versements de 123 déposants (30 nouveaux), 43,006 fr. ».

Remboursements, 40,423 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

VENDREDI TREIZE!

Le 13 février s'est trouvé cette année un *vendredi*. Bien des personnes, superstitieuses quand même, n'ont dû entreprendre rien d'important durant cette journée, considérée comme néfaste.

Que les peureux tremblent! le 13 du mois prochain sera encore un *vendredi*, et, fait assez peu fréquent, un troisième *vendredi treize* se présentera en novembre.

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

— Dieu m'en garde! Il appartient à une famille que le soupçon n'a jamais effleurée, jamais sa loyauté n'avait été mise en doute. Et c'est moi qui le frapperai d'un verdict anticipé, moi qui mieux que personne ai pu le juger et l'apprécier! Nous avons passé bien des soirées ensemble, bien souvent nous avons parcouru les beaux sites de nos montagnes, et dans ces longues conversations où les questions les plus diverses, les plus sérieuses comme les plus frivoles, étaient abordées tour à tour, il se livrait tout entier. Il était jeune par les élans du cœur et la générosité des sentiments, il était mûr par le calme et la profondeur avec lesquels il envisageait les plus hauts problèmes. Je formais pour lui des plans d'avenir; je me disais qu'un jour le pays serait heureux d'avoir en lui un interprète de ses intérêts. Je caressais d'autres rêves encore. L'accusation dont il est l'objet est venue renverser tous ces projets. Il était parti, l'écho des rumeurs qui avait troublé notre petite ville

s'était peu à peu éteint. La nouvelle de sa mort se répandit, on ne songea plus à l'accuser, on n'eut que des regrets pour cette carrière si brillamment commencée et si prématurément interrompue. Je déplorais sa mort, et cependant je me disais: au moins elle l'a soustrait aux douloureux débats du prétoire; mais la mort l'a épargné, il a été vu, paraît-il, à Lyon, et l'on suppose qu'il a pris le chemin de ce pays. C'est à moi qu'on donne la mission de le faire chercher et arrêter; il faut que je le signale au zèle des gendarmes, que je sois le premier agent de l'épreuve qui lui est réservée.

— Et vous croyez qu'il est de retour?

— J'ai répondu ce matin au parquet que rien n'avait décelé sa présence ici.

— S'il revenait, il comprendrait sans doute aussitôt le danger qui le menace et s'empresserait de fuir.

— C'est aussi mon espérance; mais demain, aujourd'hui peut-être, viendront des instructions nouvelles, plus précises et plus impérieuses. Heureusement, je serai loin d'ici; j'ai demandé et obtenu depuis quelque temps un congé, et je pars ce soir. Vous savez que vous êtes mon suppléant; vous me remplace-

Le docteur ne répondit pas, il tremblait que celui-ci ne cherchât l'explication de cet incident; il rappela l'épagneul, qui obéit non sans jeter un regard suppliant vers la porte dont on lui interdisait l'entrée.

— Malheureux, lui dit son maître après avoir pris congé du juge de paix, tu ne te doutais pas que ton amitié pouvait avoir les conséquences d'une trahison; heureusement cet excellent homme n'en abusera pas.

Lorsqu'il rejoignit Avrial, il le trouva assis près de la table, la tête appuyée sur son bras et plongé dans de profondes réflexions. Celui-ci ne répondit qu'avec distraction aux témoignages exubérants de tendresse que lui prodiguait son chien; si bien que l'animal, s'associant à sa tristesse, fit trêve à ses bruyantes démonstrations et reposa sa tête sur les genoux de son ancien maître en l'interrogeant d'un regard anxieux et mélancolique.

— Tu as entendu notre conversation? dit le docteur.

— Je n'en ai pas perdu un mot, et je te remercie de croire à mon innocence quand tant de gens m'accusent.

— Je suis sûr qu'il te serait facile de les réduire au silence.

Le Courrier du Havre rappelle le fait suivant, relativement au nombre 13 :

« Le 13 septembre 1863, jour qui formait la treizième année de la deuxième moitié du siècle, les époux Delarbre, mariés au Havre le 13 septembre 1843, célébraient, en l'église Notre-Dame, leurs noces d'or.

» Ces superstitions du chiffre 13 et du vendredi commencent heureusement à se passer, et on finit par dire, comme Grimod de la Reynière :

« Le chiffre 13 n'est à craindre que lorsqu'il n'y a à manger que pour douze. »

LA COLONIE DE SAINT-HILAIRE

Au sujet de la visite que la délégation du Conseil général de la Seine a faite ces jours derniers aux prisons de la région de l'Ouest, voici quelques renseignements de nature à intéresser nos lecteurs sur la colonie de Saint-Hilaire, qui se trouve dans la commune de Roiffé, arrondissement de Loudun :

La colonie de Saint-Hilaire, fondée par l'État en 1860, admet des pupilles envoyés en éducation pénitentiaire depuis l'âge de sept ans. Ils y reçoivent à la fois l'enseignement scolaire et professionnel ; ils sont employés aux travaux agricoles ainsi qu'aux diverses industries qui se rattachent à l'agriculture. Il y a en outre, dans l'établissement, un atelier de cordonnerie dont le fonctionnement est limité aux besoins de la colonie.

Il est opéré une sélection entre les enfants, en raison de leur provenance urbaine ou rurale. Les enfants d'origine rurale sont appliqués de préférence à l'agriculture et à la culture maraîchère et aussi, pour un petit nombre, à l'horticulture. Les pupilles originaires des villes sont envoyés aux ateliers, où ils sont dressés particulièrement aux travaux industriels.

Les pupilles sont divisés en sections ou brigades suivant leur âge. L'éducation, les exercices et les travaux se font en commun. Pendant la nuit, les enfants sont isolés, d'une manière absolue, au moyen de chambrettes individuelles. De sept à treize ans, les enfants sont placés dans une ferme située à deux kilomètres du siège principal de la colonie et de l'installation du reste de l'effectif. Les arrivants et les meilleurs sujets sont logés dans une deuxième ferme éloignée de cinq kilomètres de la colonie principale.

ADJUDICATION A ANGERS

Samedi a eu lieu, à la Préfecture, une adjudication, ayant pour objet la vente des fumiers du Dépôt d'étalons d'Angers pendant trois ans, à partir de 1891.

M. Auguste Yvon fils, propriétaire à Saumur, a été déclaré adjudicataire à raison de 0 fr. 094 par jour et par cheval.

Six soumissionnaires étaient en présence.

Avrial ne répondit pas.

— Et cette confidence que tu te préparais à me faire ? reprit le docteur.

— Les fonctions dont tu vas être temporairement investi ne me permettent plus de parler.

Le docteur l'observait avec une inquiète sollicitude et resta quelques instants silencieux.

— Et maintenant, dit-il, que comptes-tu faire ?

— Je profiterai aujourd'hui de ton hospitalité. La nuit venue, je m'éloignerai.

II

Lorsque les ombres du soir se furent étendues sur la petite ville, lorsque les derniers échos des bruits du jour se furent éteints, Avrial fit ses adieux à son ami, se glissa le long des maisons et gagna la campagne. Il éprouvait une émotion douce et triste à la fois en se retrouvant dans les endroits qu'il avait si souvent parcourus aux heures insouciantes de sa jeunesse. Les souvenirs lui revenaient en foule avec le cortège des riantes images. Les murailles de la Ricardais se dressaient devant lui pour évoquer les émotions de son enfance, pour opposer les joies du passé à son anxiété

LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

Les conseils ne font plaisir qu'à ceux qui les donnent, dit-on ; cependant, ils profitent souvent à ceux qui les écoutent.

Nous venons de traverser un quartier d'hiver tellement rigoureux que peu de gens se rappellent en avoir subi un si rude, tout le monde affirmant que cette rigueur de température ne s'était jamais si longtemps fait sentir. Pour y parer, toutes les précautions ont été prises, et chacun, pour se garantir du froid du dehors, a chauffé et surchauffé ses appartements. Il en est certainement résulté une accumulation exceptionnelle de suie dans les cheminées ; et si les propriétaires, locataires et autres personnes chargées du ramonage des cheminées, attendaient, sans y procéder, l'époque fixée par les usages, elles compromettraient non seulement la sécurité de leurs maisons, mais aussi celle des habitants. La plus vulgaire prudence commande de procéder à ce ramonage le plus tôt possible.

FONDS PORTUGAIS

L'Espérance du Peuple de Nantes a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» D'immenses affiches rouges s'étalent en gros caractères sur nos murs et annoncent d'une façon lugubre l'effondrement prochain et inévitable des finances portugaises, et par suite elles donnent aux porteurs de titres le conseil impérieux de les vendre au plus vite.

» On ne peut voir sans indignation cette nouvelle attaque révolutionnaire dirigée contre un gouvernement monarchique ami de la France.

» Après avoir échoué dans le dernier *pronunciamento* combiné par l'Angleterre et la Révolution, voici que les ennemis de ce petit pays n'ayant pu réussir en soudoyant l'émeute, cherchent de nouveau à lui créer des embarras, et jettent le cri d'alarme parmi les capitalistes, sous le fallacieux prétexte de sauvegarder les intérêts français.

» Que les promoteurs de ces affiches, si c'est réellement leur pensée, mettent donc en parallèle la profondeur du gouffre que les déficits de notre budget creusent tous les ans ; alors, aidés de ce tableau comparatif, nous pourrions apprécier la valeur et la sincérité de leurs déclamations.

» Jusque là nous protesterons contre cet inqualifiable procédé et nous considérerons ces affiches comme un acte de la Révolution tendant à ruiner en France le crédit du Portugal, de ce petit pays qui luttant contre l'Etranger uni aux masses révolutionnaires, nous montre victorieusement quelle est la force et la puissance d'une nation, lorsqu'elle reste fidèle à son Dieu et à son Roi. »

présente. Bien souvent, il avait joué sur les pelouses voisines ; bien souvent, il s'était égaré dans les sentiers ombreux qui serpentaient alentour. Une vieille amitié unissait son père et M. Botherel, le père de Marthe et d'Ursule, les deux sœurs qu'il avait vues passer le matin. Ils avaient l'un pour l'autre une égale estime, échangeaient tous leurs secrets, mais à M. Avrial échut longtemps le rôle d'obligé. Sauvé par son ami de la ruine et de la honte d'une faillite, encouragé et soutenu par lui dans des circonstances critiques, il aurait voulu pouvoir à son tour lui rendre service.

— Quand donc me sera-t-il permis de régler ma dette de reconnaissance ? dit-il un jour à M. Botherel.

— Bientôt, peut-être, lui répondit celui-ci ; quand je te laisserai le soin de me remplacer auprès de mes filles.

En sentant les atteintes du mal qui devait l'emporter, il tremblait pour l'avenir. L'aînée, gâtée par une mère aveugle, ne prenait conseil que de ses caprices et neutralisait ses heureuses qualités par l'indomptable violence de son caractère ; l'autre, douce et résignée, n'avait au foyer de la famille qu'une place effacée. M. Botherel confia ses inquiétudes à son

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER- AVRIL 1891

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

L'Almanach publié par la Société des Agriculteurs de France pour 1891 (1^{re} année), est une œuvre vraiment remarquable de vulgarisation agricole. Il renferme 320 pages et ne coûte que 25 c. (franco 40 c.). Sur toutes les branches de l'agriculture, il donne les renseignements les plus pratiques et le résultat des expériences les plus récentes. Tout y est à louer et son bon marché inouï lui assigne sa place chez nos plus petits agriculteurs. (Librairie DELAGRAVE, 45, rue Soufflot, Paris.)

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

FAITS DIVERS

TAPAGE AU THÉÂTRE

Une série de scènes bruyantes a eu lieu l'autre soir au théâtre des Variétés, à Toulouse, à l'occasion du bénéfice de M^{me} Ruth, premier rôle de drame. On jouait la *Porteuse de pain*.

Dernièrement, les étudiants allèrent solliciter le concours de M^{me} Ruth pour un concert de bienfaisance ; l'artiste refusa, demandant à être payée ; les étudiants résolurent de protester et choisirent l'occasion de son bénéfice. Ils ont empêché le commencement de la représentation ; la police a été impuissante à rétablir l'ordre. Divers étudiants ont prononcé des discours ; M^{me} Ruth a tenté de donner des explications. Enfin, après deux heures d'effroyable tapage, le président de l'Association des étudiants a déclaré la manifestation suffisante et dit que la galanterie française n'exigeait pas de continuer des protestations contre une femme. Tous les étudiants ont alors quitté la salle et la représentation a continué.

Poireau est rêveur et murmure :

— C'est drôle tout de même, quand on coupe son pain, il diminue ; quand on coupe son vin il augmente !

ami. Celui-ci accepta la tutelle des deux sœurs après la mort de leur père, mais il n'en put remplir longtemps les devoirs, et la pensée de laisser sa tâche inachevée vint troubler ses derniers moments.

— Ah ! je meurs trop tôt, dit-il avec amertume, puisque je n'ai pas acquitté ma dette, qui me remplacera ?

— Moi, si vous voulez, répondit une voix jeune à côté de lui.

— Toi, Edouard ?

Le malade sourit tristement. Il fallait, en effet, une grande ignorance des choses de la vie ou une singulière présomption pour qu'un jeune homme, à peine plus âgé que celles qu'il prétendait « protéger », osât réclamer une pareille mission. Ce n'était cependant pas une parole échappée légèrement à la tendresse filiale. Edouard Avrial avait pris au sérieux la responsabilité qu'il avait assumée. Il savait le côté presque ridicule de son rôle par l'ardeur du dévouement qu'il témoignait aux deux sœurs et la réserve délicate de ses procédés.

(A suivre.)

Avessac (Loire-Inférieure), le 2 juillet 1890.
— Je vous autorise à publier que votre Baume Victor m'a complètement guéri. Je ne pouvais plus marcher, ma jambe droite me faisait souffrir des douleurs atroces ; après huit jours de frictions avec le Baume Victor, mon mal a disparu complètement. Je ne pourrai plus me passer de votre Baume Victor.
(Sig. lég.) JEAN GUÉMÉNÉ, propriétaire.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 16 février, 12 h. 20.

Aux élections sénatoriales d'hier dans l'Isère, M. Durand-Lavoyat a été élu au 2^e tour.

Les dépêches du gouvernement de l'Indo-Chine constatent des actes de piraterie au Tonkin. — Sans portée politique, ajoute l'Agence.
HAVAS.

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Février 1891

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de OFFENBACH.

Les AMOURS de CLÉOPATRE

Comédie mêlée de chant, de MM. Marc Michel et Delacour.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

MARCHÉS

LONGUÉ, 12 février

Blé-froment, l'hect., 20 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 13 50. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 25. — Foin, la charretée, 780 k., 60 à 80 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Pain, les 6 k., 2 fr. — Beurre, le 1/2 k., 1 20. — Œufs, la douz., 1 fr. — Volaille, la couple, 4 à 8 fr.

BRISSAC, 12 février.

Froment, le d.-d.-d., 4 fr. — Seigle, 2 80. — Orge, 2 50. — Avoine d'hiver, 2 fr. — d'été, 4 75. — Noix, 4 fr. — Foin, la charretée (4,050 kil.), 70 fr. — Paille, 35 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, 1 40. — Châtaignes, 5 fr. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, 130 fr.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Un médecin de nos amis nous a affirmé que, dans l'épidémie de grippe qui a régné l'an passé, le Sirop Regnaud et la Pâte Regnaud étaient les préparations qui lui avaient rendu le plus de services contre la toux quinteuse et déchirante de cette maladie. En effet, ces deux médicaments sont des sédatifs aussi doux qu'efficaces, qui calment la toux et rendent le sommeil aux malades atteints d'une affection des bronches ou de la poitrine.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 14 FÉVRIER 1891

Froment-commerces, l'hectolitre	20 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 90	Veau	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	13 50	Poulets la couple	3 75
Avoine	10 —	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	30 —	Oies	11 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 10
Noix	17 50	Foin, la charrette de	780 kilog.
Châtaignes	10 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	35 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	58 —	id. 2 ^e	33 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30 —
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		la barrique	150 à 200
Souzy et environs	—	—	—
Champigny	—	—	150 à 200
Varrains	—	—	150 à 200
Bourgueil	—	—	160 à 200
Restigné	—	—	150 à 200
Chinon	—	—	130 à 150
Blancs.		la barrique	200 à —
Coteaux de Saumur	—	—	—
Ordinaires, environs de Saumur	—	—	135 à 140
Saint-Léger et environs	—	—	120 à 130
Varrains et environs	—	—	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	—	115 à 120
La Vienne	—	—	115 à 120
Cidre de Bretagne	—	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	—	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 50 à 20	»	de 10 50 à 10 75	»
Saumur, de 19 50 à 20	»	de 9 50 à 10	»
Cholet, de 20 » à »	»	de 8 50 à 9	»
Baugé, de 20 » à »	»	de 9 50 à 10	»
Segré, de 20 50 à 21	»	de 10 » à 10 50	»
Beaupréau, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 50	»
Montfaucon, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 50	»
Chemillé, de 19 50 à 20	»	de 9 50 à 10	»
Champcoceaux, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 50	»
St-Florent-le-Vieil, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 50	»
Vihiers, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 50	»
Brissac, de 20 » à »	»	de 9 50 à 10	»
Chalonnais, de 19 50 à 20	»	de 9 50 à 10	»
Doué, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 25	»
Nantes, blés d'Algérie, de 23 50 à 24 » les 100 kilos.			
Bons blés français, de 26 » à 26 50 les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

Études de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAU-REPAIRE, Et de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques DE BIENS DE MINEUR Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN 7 LOTS D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES Située commune de Douces Et de diverses

PARCELLES de TERRE Et Vigne

Situées communes de Doué, Douces et de Forges (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 8 MARS 1891, à midi, en la Mairie de Douces, par le ministère de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-onze, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Maupoint Amand, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le deux février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Et à la requête de M. Henri Girault père, propriétaire-cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard, « agissant au nom et comme tuteur datif du mineur Amand » Maupoint, demeurant à Douces (Maine-et-Loire), fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit mineur tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée.

Avant pour avoué constitué M. André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, En présence ou lui dûment appelé de : M. Emile Maupoint, teneur, demeurant à Baugé, près Saumur, « agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Amand Maupoint, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée » ;

Il sera procédé, le dimanche huit mars mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, en la Mairie de Douces, et par le ministère de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en sept lots, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Premier lot. Commune de Douces (Maine-et-Loire).

Une maison, située au bourg de la commune de Douces, comprenant deux corps de bâtiments :

L'un composé d'une vaste chambre basse, boulangerie avec four, quatre chambres hautes, grenier au-dessus ;

L'autre comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, au levant et au midi de ces bâtiments une vaste cour, avec deux hangars, deux écuries, plusieurs toits, caves et jardins, puits à eau, le tout se tenant, joignant au nord la rue du bourg, au levant veuve Guérinet, au midi les héritiers Fargeau, au couchant une petite rue.

Mise à prix, quatre mille cinq cents francs, ci. 4.500 fr.

Deuxième lot.

Commune de Doué (Maine-et-Loire)

Un are dix centiares de terre, situés aux Quints, commune de Doué, joignant au

nord et au couchant Girault-Jauneau, au levant un sentier, et au midi Girault-Charpy.

Mise à prix, dix francs, ci. 10 fr.

Troisième lot.

1^o Six ares soixante centiares de vigne, situés au Bois-de-la-Vinette, commune de Doué, joignant au nord Girault-Jauneau, au levant Parage, au midi Gautier-Pattu, au couchant Grolleau-Dupont ;

2^o Quatre ares quarante centiares de vigne, situés aux mêmes canton et commune, joignant au nord, au levant et au midi Girault-Jauneau, et au couchant M. Gigot ;

3^o Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au nord et au levant Girault-Jauneau, au couchant Gigot ;

4^o Deux ares vingt centiares de vigne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Girault-Jauneau, au levant Parage, au midi les héritiers de M. Fischer, au couchant Gigot.

Mise à prix, cinq francs, ci. 5 fr.

Quatrième lot.

Deux ares vingt centiares, à la Rue-Chèvre, commune de Doué, joignant au nord Couteleau, au levant Clée, au midi Jean Pattu, au couchant veuve Pattu.

Mise à prix, cinq francs, ci. 5 fr.

Cinquième lot.

Commune de Douces.

1^o Six ares soixante centiares de terre, à la Cuve, commune de Douces, joignant au nord un chemin, au midi Gautier, au couchant Rolleau-Fargeau ;

2^o Deux ares vingt centiares de terre, aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Girault-Jauneau, au levant Gautier, au midi un chemin, et au couchant David-Chenuau ;

3^o Treize ares vingt centiares de terre, aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Jean Pattu, au levant Héron et autres, au midi Gautier.

Mise à prix, cinq francs, ci. 5 fr.

Sixième lot.

Commune de Forges (Maine-et-Loire).

1^o Quatre ares quarante centiares de vigne, à Châteauneuf, commune de Forges, joignant au nord veuve Pattu-Veger, au levant Derouetteau, au midi Commeau, au couchant Delaveau ;

2^o Six ares soixante centiares de vigne, aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Pierre. Pattu, au levant Dupuy, sentier entre, au midi Pinier, et au couchant Delaveau.

Mise à prix, cinq francs, ci. 5 fr.

Septième lot.

Commune de Doué (Maine-et-Loire)

Six ares soixante centiares de vigne, aux Quints, joignant au nord Boutin et Richard, au levant un sentier, au midi Blaitau, au couchant un sentier.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 fr.

Total des mises à prix, quatre mille six cent cinq francs, ci. 4.605 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le treize février mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

L'Auberge de la Fidélité

Ancienne Auberge Lamoureux AVEC TOUT SON MOBILIER

Située rue de Bordeaux, 42.

S'adresser à M. BRARD-LAMOU-REUX, qui l'habite. (128)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement

MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULÉ, Pianos-Musique, Saumur

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dinners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franc
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	53 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franc
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	135 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b ^e 50, la b ^e 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannais à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.